Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260427-2026BGD020-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

==========

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 avril 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-et-un du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, M. ATSU-GLEGLEDZI, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. LEDOUX à Mme BRACKE

==========

Désignation d'un représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Métropole Européenne de Lille

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260427-2026BGD020-DE

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé à l'unanimité de désigner comme représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges M. Olivier CARLIER représentant élu au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)